



Mairie de Saint-Vincent  
2, rue de la Mairie  
Le Bourg  
43800 SAINT-VINCENT  
Tél : 04 71 08 51 11  
Mail : mairie@saintvincent43

## ARRETE MUNICIPAL N°36

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** la demande de l'entreprise Gras pour des travaux de voirie Chemin des Promeneurs,

**Considérant** la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation Chemin des Promeneurs.

### ARRETE

**Article 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits les 18 et 19 juin sur le chemin des Promeneurs.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise Gras.

**Article 3 :** Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 17 juin 2024

Le Maire,  
Jean-Benoît Girodet

